



SMJ Soutien Scolaire

# Conditions générales de vente 2017

SMJ Soutien Scolaire



## ■ DESIGNATION

SMJ Soutien Scolaire est un organisme de soutien scolaire. Son siège social est fixé au 175 Impasse Joanny Durand – 42130 Sainte Agathe la Bouteresse. SMJ Soutien Scolaire conçoit, élabore et dispense des cours particuliers et du soutien scolaire à domicile, dans la Loire, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande des cours particuliers ou du soutien scolaire à domicile auprès de SMJ Soutien Scolaire.

– Le bénéficiaire : La personne utilisant la prestation SMJ Soutien Scolaire. Il peut s'agir d'une autre personne que le client.

– Site : désigne le site internet SMJ Soutien Scolaire : [www.smjformation.fr](http://www.smjformation.fr)

## ■ OBJET DU CONTRAT

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente préalablement à sa commande.

### 1 – Obligations du prestataire.

SMJ Soutien Scolaire s'engage à établir un planning initial des séances en fonction des disponibilités des deux parties, de manière à ce que l'ensemble des heures puissent être exécutées avant la date de fin de validité.

SMJ Soutien Scolaire s'engage à exécuter les prestations choisies par le client et à respecter le planning initialement prévu.

### 2 – Obligations du client.

Le client s'engage à payer le prix des prestations selon le devis préalablement signé.

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire les moyens, accès et/ou informations suffisantes pour la bonne réalisation de son travail.

Le client s'engage à respecter le planning initialement prévu et à prévenir de tout report au minimum 48 heures avant la date fixée.

## ■ PRISE DE RENDEZ-VOUS

### 1 - Par téléphone

Vous pouvez réserver une prestation SMJ Soutien Scolaire en appelant le 06 86 74 84 16 (prix d'une communication classique suivant les conditions générales de votre opérateur téléphonique). Un premier rendez-vous sera fixé après accord des deux parties.



SMJ Soutien Scolaire

## 2 - Par e-mail

La passation d'une demande de rendez-vous par e-mail nécessite que le client dispose d'une boîte aux lettres électronique d'envoi et de réception en bon état de fonctionnement. A défaut, il ne pourra recevoir de confirmation écrite de sa demande. Les informations contractuelles lui seront présentées en langue française. L'e-mail de SMJ Soutien Scolaire est le suivant : [contact@smjformation.fr](mailto:contact@smjformation.fr)

### ■ PRIX

Tous les prix des prestations SMJ Soutien Scolaire sont indiqués en euros toutes taxes comprises et correspondent à ceux en vigueur au jour de la commande. SMJ Soutien Scolaire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment sans préavis.

### ■ CONDITIONS ET MODES DE PAIEMENT

Le client peut utiliser les modes de paiement suivants à réception de facture. La facture est mensuelle et envoyée par mail :

- Chèque : Seuls les chèques provenant d'une banque domiciliée en France sont acceptés.
- Virement bancaire.
- Espèces : Les paiements en espèce ne peuvent en aucun cas être expédiés par courrier. Ceux-ci s'effectuent uniquement auprès du prestataire qui vous remettra une facture.

**ATTENTION** : Le paiement en espèces est possible, mais vous ne pouvez dès lors bénéficier des avantages fiscaux (Article D7233-3 du code du travail).

### ■ AGREMENT ET DEDUCTION FISCALE

SMJ Soutien Scolaire est prestataire de service à domicile dont l'activité est déclarée à la DIRECTTE Loire (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Cette déclaration permet à SMJ Soutien Scolaire de faire bénéficier à ses clients d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% (cinquante pour cent) sur le montant des prestations facturées et réglées dans l'année dans la limite des plafonds fixés par la législation en vigueur (article 199 du Code Général des Impôts). Le crédit d'impôt, s'applique pour le soutien scolaire et les cours à domicile et ce, selon deux conditions : le contribuable exerce une activité professionnelle au cours de l'année, les prestations sont rendues au domicile. Pour la réduction, les dépenses pour les prestations proposées par SMJ Soutien Scolaire sont plafonnées à 12 000 euros par an et par foyer fiscal, avec une majoration de 1 500 euros par enfant, et n'excédant pas toutefois au total 15000 euros.

### ■ REALISATION DES PRESTATIONS

Les différentes prestations proposées sont celles en vigueur sur le site internet au jour de la validation de la commande.

Toutes les prestations ont lieu à votre domicile.

Lors du premier rendez-vous, un planning sera établi en fonction des disponibilités des deux parties.



SMJ Soutien Scolaire

Toute prestation non annulée 48 heures avant le rendez-vous sera perdue et ne sera ni remboursable ni échangeable (sauf cas de force majeure).

Afin d'assurer le bon déroulement de la prestation, SMJ Soutien Scolaire demande à sa clientèle de respecter les heures de rendez-vous. Les rendez-vous sont à domicile chez le bénéficiaire. En cas de retard du bénéficiaire supérieur à 30 minutes, SMJ Soutien Scolaire se réserve le droit d'annuler la prestation (sauf cas de force majeure).

Le prestataire peut être amené à reporter un rendez-vous (notamment en période d'examens ou dans le but d'assister à une session de formation). SMJ Soutien Scolaire informera préalablement le client du report de sa prestation en respectant un délai minimum de 7 jours.

### ■ DROIT DE RETRACTATION

Le client dispose d'un délai de quatorze jours ouvrables pour exercer son droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception, en envoyant une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

La société SMJ Soutien Scolaire accusera réception de la rétractation du client sur un support durable.

Le client peut demander expressément l'exécution des prestations avant la fin du délai de rétractation. Dans ce cas, s'il se rétracte dans les délais, le client sera alors en droit de demander le remboursement des prestations non réalisées sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de poste. Le délai de rétractation court à compter de la date de conclusion du contrat.

### ■ RECLAMATION

Toute réclamation concernant des prestations réalisées par la société SMJ Soutien Scolaire doit être adressée sous 8 jours par courrier recommandé avec accusé de réception. Aucun remboursement intégral ou partiel ne sera établi pour des prestations et/ou services déjà réalisés.

### ■ ANNULATION DES PRESTATIONS

SMJ Soutien Scolaire se réserve le droit de suspendre toute prestation en cas de non-paiement ou de refus d'autorisation de paiement par espèce ou chèque.

### ■ FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'entreprise SMJ Soutien Scolaire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible (article 1148 du Code civil).

### ■ INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les traitements automatisés de données à caractère personnel font l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (article 22 de la loi de 1978).



SMJ Soutien Scolaire

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses données personnelles. L'Acheteur peut exercer ce droit en écrivant au siège de SMJ Soutien Scolaire, en indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de sa demande.

#### ■ ARCHIVAGE

Les registres conservés au siège de l'entreprise SMJ Soutien Scolaire dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme une preuve de commande et de paiement intervenus. L'archivage du devis et de la facture est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable.

Pour toute souscription de prestations supérieures à 120€, le contrat sera conservé pendant une durée de dix ans à partir de l'exécution de la prestation dans les conditions définies ci-dessus.

Le client pourra en demander une copie en adressant un courrier recommandé avec accusé réception à SMJ Soutien Scolaire, en indiquant ses nom, prénom (et l'identité du bénéficiaire si elle est différente de celle du client) ainsi que l'objet de sa requête.

#### ■ PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site sont et restent la propriété exclusive de SMJ Soutien Scolaire. Nul ne peut, sans autorisation expresse et écrite, procéder à leur reproduction, diffusion, exploitation ou utilisation sous quelque forme que ce soit.

#### ■ PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

SMJ Soutien Scolaire établit un dossier sur format papier et/ou informatique pour chacun de ses clients. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

#### ■ RESPONSABILITE

SMJ Soutien Scolaire n'est tenu que d'une obligation de moyens. Il ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en raison d'un dommage causé par une compréhension erronée de ses cours particuliers, ou par leur mauvaise application par le client ou par le prestataire.

#### ■ REGLEMENT DES LITIGES

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention.

En cas d'échec, les tribunaux de Saint Etienne seront seuls compétents. Le droit applicable sera alors la loi française.